

# RAPPORT, D'ACTIVITÉ 2019



**NOTRE  
AFFAIRE  
À TOUS**

**Crédits Photos :**  
*Notre Affaire à tous*  
*Pixabay.com*

# SOMMAIRE

<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019</b> .....	5
<b>QUI SOMMES-NOUS ?</b> .....	11
L'association	12
Nos missions	14
Nos valeurs	16
<b>NOS ACTIONS</b> .....	19
Renforcer le droit de l'environnement	21
Faire connaître les droits environnementaux	29
Transformer le droit de l'environnement	37
Construire un réseau de juristes engagé-es	43
<b>NOS MOYENS D'ACTION</b> .....	45
Vie associative	46
Ressources humaines	49
Communication	50
<b>LES COLLECTIFS À L'OEUVRE</b> .....	53
Interventions publiques et organisations d'évènements	54
Partenaires associatifs et universitaires	56
<b>BILAN FINANCIER</b> .....	59

# FAITS MARQUANTS 2019



## 1er MARS

### Installation à la base.

En mars 2019, la base est devenu le lieu de la mobilisation climatique et sociale ! Avec 9 autres associations, Notre Affaire à Tous s'est installée dans ce lieu en plein cœur de Paris. C'est ici que nous avons poursuivi et enclenché toutes nos actions pour la protection des droits du vivant, entouré-es de toutes celles et ceux qui font vivre le mouvement climat en France.

Depuis un an, ce projet éphémère est porté par un groupe d'associations engagées et une communauté exceptionnelle de bénévoles qui font fait vivre ce lieu, avec un bar associatif, des bureaux, un espace de coworking et des salles de réunions.



## 14 MARS

### Soirée de lancement du Manifeste pour une justice climatique.

Le 14 mars, Notre Affaire à Tous publiait le Manifeste pour une justice climatique "Comment nous allons sauver le monde", aux Éditions Massot et a organisé une grande soirée de lancement en présence de nos alliés et de personnalités qui construisent avec nous, aujourd'hui, le combat pour la justice climatique.

Ce manifeste est un petit livre, pour d'immenses combats : ceux de notre temps. Il est celui de la génération climat, qui ne se définit pas par son âge mais par sa volonté de tout repenser. C'est celui de toutes celles et ceux qui s'y reconnaissent.



## 14 MARS

### Affaire du Siècle, lancement de la procédure au Tribunal Administratif de Paris.

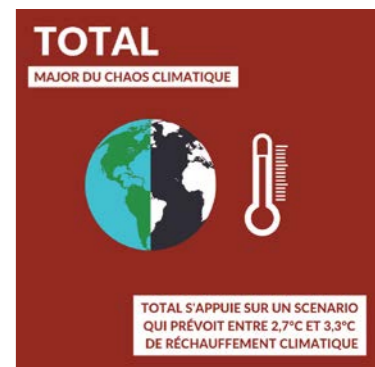
Le 14 mars 2019, trois mois après l'envoi d'une demande préalable indemnitaire au chef du gouvernement et à onze ministres, les associations requérantes de l'Affaire du Siècle, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, Greenpeace France et la Fondation pour la Nature et l'Homme, ont déposé une requête sommaire au Tribunal Administratif de Paris. Cette date marque le jour du dépôt officiel du recours.



## 29 MAI

### Publication du rapport "Total, la stratégie du chaos climatique" aux côtés de 350.org et Les Amis de la Terre.

Notre Affaire à Tous, 350.org et les Amis de la Terre ont publié le rapport "Total, la stratégie du chaos climatique" afin de dénoncer l'incompatibilité de la stratégie de l'entreprise avec l'Accord de Paris ainsi que ses incohérences en matière climatique. La stratégie climat de Total est "criblée de fausses solutions" : les investissements massifs de Total dans le gaz et les agrocarburants provoquent de lourds impacts climatiques, sociaux et environnementaux. La stratégie climat de Total et ses leviers d'atténuation d'impact climatique ne sont qu'un leurre et participent à une aggravation de la crise actuelle.



## 18 JUIN

### Mise en demeure de Total.

Le 18 juin 2019, à la suite d'une réunion avec Patrick Pouyanné, le PDG de Total, 14 collectivités territoriales, accompagnées par les associations Notre Affaire à Tous, Les Eco-Maires, Sherpa et ZEA, ont mis en demeure la multinationale pour manquement à son devoir de vigilance. Cette mise en demeure fait suite à une première interpellation de l'entreprise en octobre 2018 à travers laquelle les associations et les collectivités demandaient la mise en conformité du plan de vigilance de Total avec les dispositions légales. Ces territoires demandaient à la multinationale de prendre en compte le risque climatique dans ses activités et d'adopter des mesures de réduction de gaz à effet de serre en ligne avec l'objectif de réchauffement planétaire à 1,5°C.



## 15 OCTOBRE

### Réaction à l'insuffisance de la loi énergie-climat.

Le 15 octobre 2019, Notre Affaire à Tous, accompagnée par le cabinet Vigo et Seattle Avocats, a soumis au Conseil constitutionnel, dans le cadre d'un contrôle de constitutionnalité, une contribution extérieure visant à démontrer les insuffisances et manquements à la Constitution du projet de loi énergie-climat. Nous demandons au Conseil constitutionnel de reconnaître plus particulièrement les différents manquements à l'obligation constitutionnelle de vigilance environnementale ainsi que le droit de vivre dans un système climatique soutenable, au titre des droits protégés par la Constitution.



## 25 NOVEMBRE

### Lancement de SuperLocal.

Le 25 novembre 2019, Notre Affaire à Tous, ~ le mouvement, et Partager C'est Sympa, ont lancé SuperLocal, une campagne pour lutter contre les projets polluants et injustes partout en France ! Ce projet a pour but l'accompagnement de collectifs locaux qui se battent contre de tels projets. Notre Affaire à Tous inscrit le moyen juridique au cœur de ce projet et entend mener son combat pour la justice climatique dans les territoires en faisant de chacune de ces batailles l'affaire du siècle ! De novembre à décembre 2019, l'association a été saisie par de nombreux collectifs pour de l'accompagnement juridique. Nos membres ont déposé quatre recours gracieux.



## 18 DÉCEMBRE

### Premier anniversaire de l'Affaire du Siècle.

Un an après, force est de constater que l'action de l'Etat en matière climatique est toujours au point mort. Face à ce manque de réaction, et pour le premier anniversaire du début de cette action inédite, nous avons lancé, le mercredi 18 décembre, un grand appel à témoignages pour construire une cartographie des impacts des changements climatiques en France ! L'objectif étant de montrer que le retard de l'Etat a déjà des conséquences ici et maintenant sur les populations et les territoires français. Certains témoignages pourront être intégrés au dossier juridique.



# QUI SOMMES- NOUS ?

---



- Rencontres annuelles de Notre Affaire à Tous - 15 et 16 juin 2019 -

# L'ASSOCIATION

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, Notre Affaire à Tous cherche à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

**Un mouvement de citoyen-nes pour la justice climatique.** Notre Affaire à Tous compte aujourd'hui plus de 430 adhérent-es, dont une cinquantaine de membres actif-ves organisé-es en groupes de travail. Ces bénévoles sont pour la majorité des professionnel-les du droit, des juristes, avocat-es, étudiant-es en droit, chercheur-ses ou encore magistrat-es dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles réalisent l'essentiel du travail juridique de l'association, avec l'aide de cabinets d'avocat-es en pro bono sur les plus importants projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs.

Un comité d'expert-es appuie l'association dans son déploiement et son action, parmi lesquels le climatologue Jean Jouzel et la juriste Valérie Cabanes, respectivement co-Président et co-Présidente d'honneur de l'association.

**Nos groupes de travail.** Il existe au 31 décembre 2019 huit groupes de travail : "Juristes", "Plaidoyer", "Affaire du Siècle", "Multinationales", "Inégalités climatiques", "People's Climate Case", "Experts" et "Communication". Le groupe Juristes et le groupe Plaidoyer sont tous deux constitués de trois sous-groupes. Le groupe juristes se divise en pôles "Recours locaux", "Éducation-sensibilisation" et "Mouvement mondial" et "Veille", tandis que le groupe Plaidoyer est composé des groupes "Droits de la nature", "Ecocide" et "Constitution écologique".

Les co-référents de ces groupes ainsi que plusieurs membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la "coordination" qui assure la gestion stratégique de l'association. Ces groupes sont de nature évolutive tel qu'indiqué dans le règlement intérieur. La liste de ces groupes est mise à jour régulièrement sur notre site internet.



« UN MOUVEMENT DE SOUTIEN  
POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE »

# NOS MISSIONS



**Notre défi, pour ce siècle,** est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.



**Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.** Nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluées, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.



**Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.** Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental et de la nature. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la nature, à travers la reconnaissance des droits de la nature et l'incrimination de l'écocide.



**Justice économique, sociale, climatique et environnementale.** Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques. Notre Affaire à Tous accompagne et protège les victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits et l'obligation des pouvoirs publics de les protéger. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'état de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen-ne-s, et protéger les droits de la nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.



**Un mouvement mondial.** Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement mondial : celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen-ne-s et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la nature. Ils enjoignent les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...

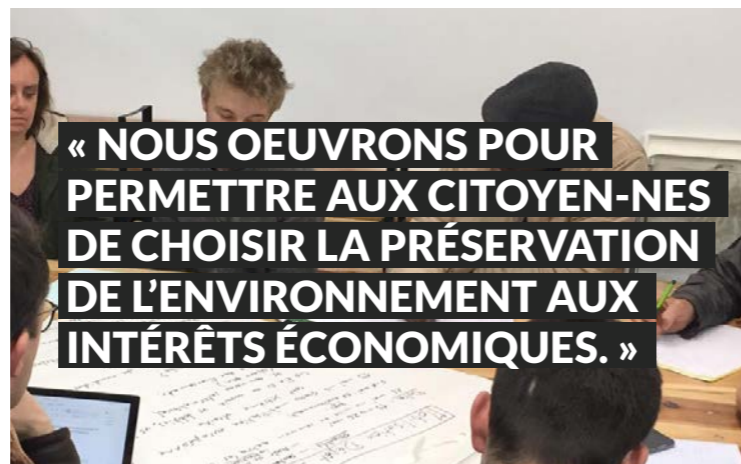


# NOS VALEURS

## DÉMOCRATIE ET ACCÈS AU DROIT.

Notre action afin d'améliorer l'accès aux droits repose sur plusieurs démarches : à partir de plusieurs analyses juridiques, en France comme au-delà de nos frontières, nous observons que le juge limite la capacité d'action du législateur, et à travers lui des citoyen-nes, sur les sujets relatifs à la préservation de l'environnement, jugé d'intérêt général trop faible pour limiter les droits et libertés économiques. Nous oeuvrons pour permettre aux citoyen-nes de choisir la préservation de l'environnement aux intérêts économiques.

L'action en justice pour l'environnement est confrontée à de nombreuses limites, fussent-elles procédurales ou dues à l'absence de fondements adéquats. À travers notre campagne pour un droit adapté à l'urgence climatique nous travaillons à décrypter, améliorer et transmettre les outils pour que les citoyen-nes puissent se saisir de ces questions et faire respecter les droits à un recours effectif à la justice et à un procès équitable. Notre action en justice est, en tant que telle, un autre élément de cet axe, visant à amener les citoyen-nes à s'approprier le droit comme outil.



## JUSTICE CLIMATIQUE ET SOCIALE EN FRANCE ET DANS LE MONDE.

La protection de l'environnement nécessite aussi de lutter contre la misère, l'exclusion et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous par-delà les frontières. Cette ambition de solidarité mondiale renvoie notamment au concept de « responsabilités communes mais différenciées », inscrit dans les traités sur le climat. Elle nous impose de prendre une part équitable dans la lutte contre le changement climatique.

Les victimes se situent hors de nos frontières, mais également à l'intérieur. Car si la protection du climat nous concerne tou-tes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c'est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des populations (notamment dans les DOM-TOM) et professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs-trices, ouvrier-es du bâtiment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres. Oeuvrer pour le climat et le respect des ressources naturelles est ainsi un acte de justice sociale et de solidarité. Il s'agit également de tenir compte de la participation des plus démunis aux démarches de protection de l'environnement. Envisager une responsabilité plus forte de l'humain vis-à-vis de l'environnement consiste également à inventer de nouveaux outils de protection pour les populations soumises à la dégradation de l'environnement (santé, dégradation des conditions de travail).

# NOS ACTIONS

---



## RENFORCER LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT :

agir par la jurisprudence,  
actions en justice.



Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsable de la dégradation de notre environnement.



## L'AFFAIRE DU SIÈCLE

L'action en justice contre l'Etat français pour inaction climatique.



Notre Affaire à Tous s'est engagée depuis sa création, dans l'élaboration du premier recours climat à portée globale, enjoignant l'Etat français à respecter ses engagements en faveur de l'environnement et du climat. Le premier acte de ce recours a été lancé le 18 décembre dernier 2018 en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France. Tout au long de l'année 2019, ce recours climat, à la fois en termes juridique et de mobilisation, a animé la vie de l'association et a contribué à la croissance du mouvement environnemental et social français. L'année 2019 a été celle du réveil climatique en France et dans le monde. En France, la Marche du Siècle du 16 mars a réuni 100 000 français-es à Paris et 350 000 sur le territoire français.

Pendant toute la procédure juridique, nous voulons faire de L'Affaire du Siècle, l'affaire de tout le mouvement climat, et rassembler partenaires associatifs et mouvements citoyens pour réaliser ensemble cette opportunité immense de changement pour le climat et l'environnement. La pétition de soutien que nous avons lancé pour soutenir notre action en décembre 2018 a atteint en quelques jours 1 millions de signatures et a atteint le cap des 2 millions le 10 janvier 2019, soit trois semaines après son lancement. Elle est aujourd'hui la plus grande mobilisation en ligne de l'histoire de France. L'Affaire du Siècle a représenté un moment clé pour Notre Affaire à Tous, pour nos partenaires et pour tout le mouvement climat en 2019.

Ce recours a été élaboré par les juristes de Notre Affaire à Tous, les avocat-es pro-bono du cabinet Vigo, et les avocat-es et juristes des trois autres associations co-requérantes. La demande préalable indemnitaire a été envoyée le 18 décembre 2018 au chef du gouvernement et 11 autres ministres. En 2019, toutes les pièces juridiques ont été déposées au tribunal administratif de Paris par les associations : le 14 mars, nous avons déposé une requête sommaire, puis nous avons déposé notre mémoire complémentaire le 20 mai. Depuis, l'Etat n'a toujours pas soumis son mémoire en défense et aucune décision à la hauteur du défi climatique n'est constatée.



Face à la persistance de cette inaction, et à l'occasion de l'anniversaire du lancement de l'Affaire du Siècle, nous avons lancé un grand appel à témoignages pour construire une cartographie des impacts du changement climatique sur les populations et territoires français. Fin 2019, deux semaines après le lancement de cet appel, déjà 15 000 témoignages avaient été recueillis. Notre volonté est de montrer que les impacts du changement climatique touchent déjà une grande partie de la population et que l'inaction de l'Etat affecte leurs droits fondamentaux. Les témoignages les plus documentés pourront être inclus dans la procédure juridique, sous la forme d'attestations. Notre Affaire à Tous aura également la possibilité de recontacter des citoyen-nes ayant témoigné, dans le cadre de son projet "inégalités climatiques".

### ..... NOS PARTENAIRES .....



Et tous ceux qui soutiennent : <https://laffairedusiecle.net/qui-sommes-nous/>



## LES TERRITOIRES QUI SE DÉFENDENT

Agir en responsabilité contre les pollueurs majeurs.

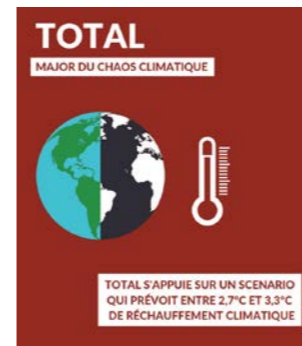


En octobre 2018, Notre Affaire à Tous a entrepris un travail d'accompagnement de 13 collectivités, avec les associations Sherpa, les Eco-Maires et ZEA. Ces collectivités ont décidé d'interpeller l'entreprise TOTAL au titre de son devoir de vigilance, la mettant en garde contre le risque climatique posé par ses activités et leurs conséquences néfastes et irréversibles sur ces territoires. Parce que l'entreprise n'a pas répondu aux exigences des collectivités dans son deuxième plan de vigilance de mars 2019, les collectivités et associations ont mis en demeure la multinationale pour manquement au devoir de vigilance (conformément à la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres de 2017). Fin 2019, elles sont officiellement 15

à faire partie de l'action. Nous avons conçu un guide juridique et proposé aux collectivités de les accompagner dans une action contre Total. Cette campagne de mobilisation s'est associée à celle portée par 350.org sur le désinvestissement des collectivités, avec des actions de formation auprès de militant-es et d'élu-es locaux.

En 2020, les associations et les 15 collectivités partenaires de l'action assigneront Total en justice.

..... NOS PARTENAIRES .....



Pour appuyer l'action juridique, nos membres ont rédigé, en partenariat avec Les Amis de la Terre et 350.org, un rapport intitulé "Total : la stratégie du chaos climatique" montrant la politique irresponsable de Total, appelant à la mobilisation citoyenne et à la responsabilité de nos institutions face au principal responsable de la crise climatique : l'industrie fossile. Ce rapport est sorti le 29 mai 2019. Les membres de Notre Affaire à Tous ont également travaillé à l'élaboration d'une étude juridique 'benchmark' ayant pour but de comparer les performances climatiques des entreprises au regard de leur devoir de vigilance. La publication de ce rapport est prévue pour 2020.

..... NOS PARTENAIRES .....



Enfin, Notre Affaire à Tous s'est aussi jointe en 2019 à la campagne "Stop Impunité" aux côtés d'une coalition de 150 organisations de 16 pays différents appelant à mieux réguler les multinationales pour que les droits des peuples et les droits humains soient respectés. Cette pétition était adressée aux Présidents de la Commission européenne et du Conseil de l'Union Européenne, aux représentants des Etats membres et aux parlementaires européens.





## LE PEOPLE'S CLIMATE CASE

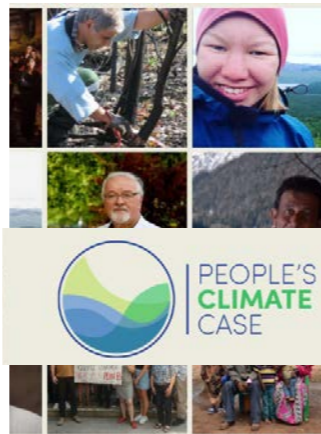
Une action en justice pour le climat à l'échelle européenne.

Un recours climat a également été porté, le 24 mai 2018, contre l'Union Européenne. Le Climate Action Network (CAN) Europe coordonne ce recours, porté par 10 familles et l'association de jeunesse autochtone Sami contre le manque d'ambition climatique de l'Union Européenne à l'horizon 2030 qui menace les droits fondamentaux des plaignant-es. Notre Affaire à Tous est le relais français de cette initiative, accompagnant les plaignant-es français du recours, la famille Feschet.

En mai 2019, le Tribunal européen a jugé que le changement climatique était une menace pour les droits fondamentaux des plaignant-es, mais que l'affaire était irrecevable pour des raisons de procédure.

Face à cela, les familles ont décidé de faire appel de la décision le 11 juillet 2019. Fin 2019, l'appel n'a toujours pas suscité de réponse. L'accompagnement de la famille Feschet est notamment communicationnel. Nous échangeons régulièrement avec Maurice Feschet pour le tenir au courant des enjeux juridiques liés à son action. Nous lui avons rendu visite et invité à des événements.

Au moment du lancement du People's Climate Case, une pétition a également été lancée le 24 mai 2018, en soutien aux plaignant-es du Peoples Climate Case. Elle a déjà récolté plus de 200 000 signatures. En 2020, nous continuerons le travail de mobilisation autour de ce recours.



## SUPERLOCAL

Le contentieux climatique à l'échelle locale.

S'attaquer aux manifestations d'une politique par le droit est devenue l'ambition du groupe de travail "Recours locaux" de Notre Affaire à Tous, dès mai 2019. Le groupe se tient à la disposition de collectifs locaux en lutte afin de leur fournir des conseils juridiques de qualité. Pour lutter contre les projets polluants et imposés partout en France, Notre Affaire à Tous s'est alliée avec ~ le mouvement, et Partager C'est Sympa pour lancer la campagne SuperLocal, le 25 novembre 2019.

De juin à fin décembre 2019, nous avons été saisis par une dizaine de collectifs. Quatre recours gracieux ont déjà été rédigés en 2019 par les membres du groupe de travail recours locaux : contre le projet d'allongement d'une piste à l'aéroport de Caen-Carpiquet, contre le projet Open Sky de Valbonne à Sophia Antipolis et contre le projet de serre tropicale Tropicalia dans le Nord Pas de Calais, contre le plan local d'urbanisme de la Ville de Melun. En 2020, nous continuerons cet accompagnement juridique essentiel pour la protection des espaces et le respect des volontés des citoyen-nes.



### NOS PARTENAIRES



2CELSIUS.



### NOS PARTENAIRES



~ le mouvement

## **FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ENVIRONNEMENTAUX :** documentation des atteintes aux droits et des inégalités climatiques.



Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public.



# INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



En parallèle des actions en justice, l'association s'est engagée depuis 2018 dans un **travail d'enquête et de documentation sur les inégalités climatiques et environnementales** : selon l'âge, le sexe, ou le statut social des individus, leur vulnérabilité face aux risques du changement climatique est fortement différenciée.

Ce travail s'est notamment traduit par une collaboration avec plusieurs journalistes, issu-es de cinq médias, alliance désormais connue sous le nom de JIEC (Journalistes d'Investigation sur l'Écologie et le Climat). Leur objectif : publier des séries de portraits de témoins du changement climatique sur le territoire français. En 2019, cette collaboration inédite entre journalistes a permis trois publications communes.

Cette sensibilisation à la justice climatique, environnementale et sociale s'est aussi faite à travers l'élaboration d'une revue de presse mensuelle intitulée **IMPACTS** - La revue de presse des inégalités climatiques. Elle étudie les territoires et les populations sous le prisme de l'urgence climatique, afin de faire prendre conscience du lien entre justice sociale et justice climatique. Au 31 décembre 2019, sept revues de presse ont été conçues et envoyées à une base de données de 600 personnes.



**IMPACTS**  
LA REVUE DE PRESSE DES  
INÉGALITÉS CLIMATIQUES

## NOS PARTENAIRES



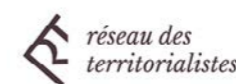
Nous avons également lancé un **appel à témoignages des impacts du changement climatique** en France pour faire entendre la voix de toutes celles et tous ceux qui subissent des préjudices.

Ce travail de collecte de témoignages s'est intensifié en décembre 2019, lorsque nous avons lancé un appel à témoignages pour construire une cartographie des impacts avec les partenaires de l'Affaire du Siècle.

Nos liens avec le milieu universitaire se sont aussi renforcés : c'est pourquoi, en juillet 2019, nous avons réalisé une enquête avec le géographe Guillaume Faburel de l'Université Lyon II, ainsi que des doctorants et des étudiantes intitulée "Vivre les fournaises urbaines".

Enfin, nous avons co-porté des projets de recherche-action : avec trois étudiant-es de Sciences Po Paris, nous soutenons l'analyse juridique de contentieux juridiques et la faisabilité d'une action de groupe environnementale. A Sciences Po Toulouse, nous accompagnons depuis septembre des étudiant-es de master afin de préparer l'organisation d'un tribunal fictif contre l'Etat français montrant les impacts du changement climatique sur les humains et les non-humains.

## NOS PARTENAIRES







## LE PROJET ÉDUCATION-SENSIBILISATION

Ce projet initié en juin 2019 a pour objectif d'éduquer et de sensibiliser collégien-nes et lycéen-nes aux enjeux de justice climatique et de l'articulation entre droits humains et changement climatique. L'objectif est de faire connaître leurs droits grâce à des interventions allant de 1h à 3h (en fonction de la disponibilité des professeur-es, des intervenant-es et des élèves).

Une plaquette de présentation a été réalisée par les membres de Notre Affaire à Tous durant l'été. En septembre, nous avons officiellement commencé à communiquer sur cette plaquette et avons reçu plusieurs sollicitations d'interventions. Les premières interventions ont eu lieu en décembre : une première s'est déroulée dans le lycée franco-allemand de Fribourg pendant deux jours, une deuxième devant l'association des bibliothécaires de France et une troisième au REFEDD pour former les personnes en service civique sur le droit de la nature et limites planétaires. Les projets conduits par le groupe Education-Sensibilisation ont également vocation à être déployés par les antennes locales de Notre Affaire à Tous.



## LA VEILLE JURIDIQUE DES CONTENTIEUX CLIMATIQUES MONDIAUX

Afin de sensibiliser à l'importance de l'outil juridique dans la lutte contre le changement climatique, les membres de Notre Affaire à Tous élaborent depuis mai 2019 une newsletter recensant les cas de justice climatique à travers le monde, intitulée "la newsletter des affaires climatiques". Celle-ci a pour but de rendre le savoir disponible et d'inspirer sur les moyens de droit invoqués dans d'autres pays. Il s'agit de donner à toutes et tous les moyens de comprendre les enjeux de telles actions en justice à travers le monde face à l'urgence climatique.

Elle est destinée aux citoyen-nes, aux juristes, aux académiques et à toute personne souhaitant s'emparer du sujet de la justice climatique, sous le prisme du droit. Car Notre Affaire à Tous fait partie de ce mouvement planétaire de plus de 1400 actions en justice pour le climat. En 2019, les membres de Notre Affaire à Tous ont publié cinq numéros de la newsletter.

Forts de cette expérience, plusieurs membres de Notre Affaire à Tous ont contribué à un projet universitaire d'ouvrage sur les "grandes affaires climatiques" à travers le monde. Cet ouvrage sera publié en 2020.





## NOTRE MANIFESTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Sur la lancée de l’Affaire du Siècle, de la mobilisation grandissante des citoyen-nes pour le climat et des grèves des jeunes en France et dans le monde, nous avons voulu montrer comment nos actions s’inscrivaient dans le devoir de protection du vivant. Le manifeste “Comment nous allons sauver le monde” est sorti le 14 mars 2019, jour du dépôt des premières pièces juridiques de l’Affaire du Siècle au Tribunal Administratif de Paris. Si Notre Affaire à Tous est une association utilisant le droit comme outil et levier de protection de la planète, à travers l’action en justice climatique et la défense des droits de la nature, ce Manifeste s’inscrit dans une tendance plus large : celle d’une génération qui se lève, prend en main son avenir, et se pose en avocate du climat et de la planète.



**CRÉONS UN «NOUS» DE RÉSISTANCE,  
POURSUIVONS LES RESPONSABLES,  
NOUS N’AVONS PAS LE DROIT D’ÉCHOUER.  
#NOTRE MANIFESTE**



- Soirée de lancement du Manifeste - 14 mars 2019 -

## **TRANSFORMER LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT :** plaidoyer pour un droit adapté aux limites planétaires.



Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental plus efficace, notamment par la reconnaissance de droits pour la nature. Nous voulons établir, par la jurisprudence, la transformation de notre droit et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.



## PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE

Notre Affaire à Tous travaille activement à la valorisation de cette pensée : reconnaître des droits pour la nature, c'est admettre et protéger le droit de tous les écosystèmes "à exister, se développer et évoluer". Il ne s'agit pas d'ôter aux humains certains droits, mais d'affirmer l'inextricable lien entre la société humaine et la nature. Que ce soit par des décisions de justice, des lois ou des actes locaux, dans le monde, des droits ont été accordés à des entités vivantes (Inde, Equateur, Nouvelle Zelande, etc.) Notre Affaire à Tous se charge d'étudier les différents actes rendus afin de synthétiser les différentes formes de reconnaissance de droits de la nature, les avantages comme les inconvénients qu'elles présentent. Notre Affaire à Tous est également membre de la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN) et participe avec d'autres associations à la mise en place d'un tribunal européen des "droits de la Nature" dans le cadre du hub européen de la GARN, sur la protection des entités vivantes aquatiques.

Enfin, Notre Affaire à Tous a pris contact avec les initiateurs du projet Parlement de Loire visant à reconnaître une personnalité juridique à la Loire et à imaginer un parlement inter-espèces, en vue d'une prochaine collaboration incluant notamment l'audition de Valérie Cabanes.

### NOS PARTENAIRES



GARN  
GLOBAL ALLIANCE FOR  
THE RIGHTS OF NATURE



NATURE RIGHTS



WILD  
LEGAL



Earth Thrive  
www.earththrive.org

LE PARLEMENT  
DE LOIRE



## INSÉRER LE CLIMAT DANS NOTRE CONSTITUTION

La révision constitutionnelle lancée en avril 2018 a été suspendue à l'été 2018. Elle a repris en juin 2019 puis a de nouveau été reportée à une date ultérieure. Notre Affaire à Tous a néanmoins continué en 2019, avec ses partenaires de l'Appel pour une Constitution Écologique, de **militer pour l'inclusion dans la Constitution de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité, en respectant les limites planétaires**. L'éventuel passage devant le Sénat, si les débats sur la réforme constitutionnelle devaient reprendre son cours, sera l'occasion de tenter à nouveau de faire passer les amendements que nous défendons.

Notre Affaire à Tous a soumis aux 150 citoyen-nes de la Convention Citoyenne pour le Climat de défendre la proposition de modification de l'article 1er de la Constitution. Fin décembre 2019, ils avaient inscrit cette proposition parmi les propositions principales à soumettre au gouvernement. Nous espérons par conséquent que notre proposition de modification de l'article 1er de la Constitution sera soumise au vote.



### NOS PARTENAIRES



REFEDC





## INSCRIPTION DE L'ÉCOCIDE DANS LE DROIT

Notre Affaire à Tous a également mené une autre action de plaidoyer : celle de l'incrimination de l'écocide dans le droit pénal français. Nous avons ainsi rédigé une proposition de loi qui avait pour objectif d'être présentée à des parlementaires. Puis, nous avons proposé des amendements aux propositions de lois soumises par ces parlementaires qui s'appuyaient sur notre proposition initiale pour la reconnaissance de l'écocide et des limites planétaires. Notre présidente d'honneur, Valérie Cabanes, a été cheffe de file dans ce travail de rédaction et d'échanges avec les parlementaires, accompagnée de certains de nos membres. En mai et en décembre 2019, respectivement au Sénat et à l'Assemblée Nationale, des propositions de loi relatives à l'écocide ont été soumises par des sénateurs et des députés. Elles ont malheureusement toutes les deux été rejetées mais Notre Affaire à Tous travaille à l'élaboration d'une nouvelle proposition de loi améliorée.

En fin d'année 2019, Notre Affaire à Tous a soumis une contribution à la Convention Citoyenne pour le Climat intitulée "Pour la reconnaissance de l'écocide et des limites planétaires".

..... NOS PARTENAIRES .....



## CONTRIBUTION EXTÉRIEURE À LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT

Le 15 octobre 2019, les bénévoles juristes de Notre Affaire à Tous ont soumis une contribution extérieure au Conseil constitutionnel en réaction à l'insuffisance de la loi énergie-climat dans le cadre d'un contrôle de constitutionnalité. Accompagnée du cabinet Vigo (qui nous représente dans l'Affaire du Siècle et Seattle Avocats (nous représentant dans l'affaire Total), cette contribution extérieure visait à démontrer les insuffisances et manquements à la Constitution du projet de loi énergie-climat. Notre Affaire à Tous considère que ces dispositions constituent un manquement à l'obligation constitutionnelle de vigilance qui s'impose au législateur en matière environnementale. L'association demande également au Conseil constitutionnel de reconnaître le droit de vivre dans un système climatique soutenable, au titre des droits protégés par la Constitution.

**« RECONNAÎTRE LE DROIT DE  
VIVRE DANS UN SYSTÈME  
CLIMATIQUE SOUTENABLE »**

## CONSTRUIRE UN RÉSEAU DE JURISTES ENGAGÉ-ES

En 2019, ce mouvement est plus fort que jamais et nous entretenons régulièrement des échanges avec nos réseaux internationaux. Nous avons été contactés par des associations étrangères qui souhaitent attaquer leur Etat pour inaction climatique et avons ainsi mené des activités de conseil juridique concernant la stratégie légale et médiatique à suivre pour ce type de recours.



Nous avons participé à des mobilisations en Italie notamment, en mars 2019, à l'Atlante Fest de Rome sur le thème de mobilisation climatique citoyenne ainsi qu'à une rencontre au Sénat de la République Italienne visant le thème de la responsabilité climatique de l'Etat et les stratégies de contentieux climatique. Nous avons également travaillé avec l'association ASUD et leur avocat en Italie, dans la phase de rédaction, relecture et conseil pour le recours Giudizio Universale.

Nous avons également fait connaître nos actions aux Etats-Unis et avons été contactés par la Human Rights Academy afin de participer à une Université d'été en 2020. Nous avons participé en tant que delegate member au People's Summit on Climate, Rights and Human Survival à NYC en Septembre 2019, et nous avons signé la déclaration finale. Nous avons également mené à bien une initiative de précontentieux climatique aux USA, auprès du Procureur Général de la Californie. des activités de conseil juridique concernant la stratégie légale et médiatique à suivre pour ce type de recours. Nous avons notamment travaillé avec l'association ASUD et leur avocat en Italie, dans la phase de rédaction, relecture et conseil pour le recours Giudizio Universale (jusqu'en Septembre 2019).

# NOS MOYENS D' ACTIONS



# VIE ASSOCIATIVE

**Les groupes de travail et la coordination.** En 2019, le nombre de bénévoles a beaucoup augmenté dans les différents groupes de travail de Notre Affaire à Tous. Le retentissement de l’Affaire du Siècle a fait connaître nos actions et le levier du droit pour combattre le changement climatique et protéger les droits fondamentaux des citoyen-nes. De nombreux étudiant-es en droit, juristes et avocat-es ont rejoint nos différents groupes de travail existants et ont permis d’en faire émerger de nombreux autres.

Les groupes de travail se sont peu à peu structurés, et ont fait monter en puissance les membres les plus actif-ves. A ce jour, la majorité de ces groupes sont menés par des référents bénévoles, qui accueillent les nouveaux membres, organisent les réunions et participent à la stratégie générale de l’association. Les salarié-es font ensuite le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes, leurs projets et la stratégie générale de l’association.

Les membres les plus actif-ves de l’association forment ce que l’on appelle la “coordination” de Notre Affaire à Tous, qui réunit référent-es des groupes de travail, salarié-es et membres du Conseil d’administration : elle définit la stratégie globale et les projets. Elle se réunit régulièrement (tous les quinze jours) et échange quotidiennement.

..... **437 ADHÉRENTS**

**150 BÉNÉVOLES** .....

dont une cinquantaine très actif-ves

## Evénements internes :

- Le 31 mars 2019, nous avons organisé une plénière à Paris. Cette journée avait pour but de faire se connaître et se rencontrer les différents membres et de travailler ensemble afin de développer la coopération et de faire cohésion autour du projet associatif.
- Le weekend du 15 et 16 juin, Notre Affaire à Tous organisait ses premières Rencontres Annuelles. Ouvertes à tou-tes les membres de l’association, l’objectif était de se réunir, se rencontrer et d’entamer une réflexion sur les projets de l’association et son plan d’action stratégique.



**Formations internes.** En fin d’année 2019, nous avons lancé notre programme de formations internes en droit destiné à tou-tes nos bénévoles. Une première formation a été organisée par le groupe de travail “Droits de la nature” et a réuni de 15 participants.

**La création de groupes locaux.** L’année 2019 a permis la création de 3 groupes locaux. Partout sur les territoires, les français-es ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d’action. Dès mai 2019, un premier groupe local a été créé à Strasbourg. Il est aujourd’hui composé d’une vingtaine de membres, déterminés à passer à l’action. Puis, en fin d’année, ce sont les villes de Lyon et Grenoble qui se sont lancées dans l’aventure. Une démarche qui annonce de beaux jours pour la justice climatique et la protection des droits du vivant partout sur les territoires.





**Un nouveau Conseil d'Administration.** L'Assemblée Générale annuelle de Notre Affaire à Tous le 19 octobre 2019 au sein de laquelle nous avons présenté notre rapport d'activités, notre plan d'action 2020 et nos exercices comptables 2018. Nous avons également modifié nos statuts et notre règlement intérieur. Cette Assemblée Générale marquait la fin du mandat de deux ans des membres du Conseil d'Administration élu-es en juin 2017 et a permis l'élection du nouveau Conseil d'Administration, composé de sept membres élu-es pour un mandat de deux ans.

Les membres du Conseil d'Administration viennent d'horizons divers et ont pour engagement commun l'amélioration du droit de l'environnement et de la justice climatique. Il s'agit de Clotilde Bato (directrice de SOL), Martin Bobel (coordinateur du REFER), Marie Pochon (assistante parlementaire), Marie Toussaint (juriste, eurodéputée), Christel Cournil (Professeure de droit public), Marine Denis (doctorante en droit international) et Marine Yzquierdo (avocate).

## RESSOURCES HUMAINES

En janvier 2019, l'association a ouvert deux postes salariés : un poste de coordination générale et un poste pour la gestion administrative et financière. Au cours de l'année 2019, le poste de gestion administrative et financière a évolué pour intégrer également les tâches de coordination de la vie associative. En 2019, Notre Affaire à Tous a aussi accueilli trois stagiaires (deux stages longs et un stage court).

Les salarié-es font le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes de travail, leurs projets et la stratégie générale de l'association. Elles s'occupent de la vie associative ainsi que de la gestion quotidienne, administrative, stratégique et financière de l'association.



# COMMUNICATION

**Communication interne.** L'association a développé de nombreux outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur whatsapp, google drive commun, nouvel espace Slack.

Un organigramme interne a été élaboré, afin de mieux comprendre les rôles de chaque personne active dans l'association et permettre des échanges plus fluides entre les groupes, la coordination, les salarié-es et le Conseil d'administration.

**Communication externe.** Notre Affaire à Tous a également développé des supports de communication (plaquette de présentation, flyers, tracts) notamment pour les déplacements et les évènements de l'association. Et notre communauté a grandement augmenté sur les réseaux sociaux :



**17 691 abonné-es**

une communauté qui a doublé en un an (8 991 abonné-es en 2018)



**11 400 abonné-es**

une communauté qui a doublé en un an (6 000 abonné-es en 2018)



**11 500 abonné-es**

une communauté qui a triplé en un an (4 500 abonné-es en 2018)



Notre newsletter bimensuelle est actuellement suivie par 1 800 abonné-es.

**Les différentes publications de Notre Affaire à Tous.** En 2019, Notre Affaire à Tous a continué sa "recherche-action" en entretenant de nombreux liens avec les réseaux académiques afin d'enrichir la recherche juridique en matière climatique. Depuis notre création en 2015, nous nous attachons à créer des partenariats avec le monde universitaire, en droit, mais également en économie, science politique, sociologie, géographie...

Nous avons été invité-es à plusieurs reprises à contribuer à des revues diverses :

- **Mai 2019** : Contribution sur l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » publiée dans le rapport « Remède à l'inégalo-scepticisme : une évaluation des inégalités en France au regard des objectifs de développement durable » des associations 4D et WECF et co-écrit avec 16 acteurs de la société civile.
- **Juin 2019** : Article d "Ni avenir, ni égalité, ni dignité sur une planète morte" dans le 250e numéro de la Revue Quart Monde "Justice, climat : même combat !"
- **Septembre 2019** : Article « L'Affaire du Siècle : entre continuité et innovations juridiques ». Cet article explique le recours contre l'inaction climatique de l'Etat français et analyse les innovations juridiques » publié dans la revue AJDA.
- **Octobre 2019** : Article « Lutter contre le changement climatique par la désobéissance civile, un état de nécessité devant le juge pénal ? » publié dans la Revue des droits de l'homme
- **Octobre 2019** : 4 articles de Notre Affaire à Tous, publiés dans le Journal de l'Année Climat, co-écrit avec quatre autres associations (CliMates, NatureRights, le REFEDD, Humans & Climate Change)

# LES COLLECTIFS À L'OEUVRE



# ÉVÉNEMENTS

**Interventions publiques.** Afin de publiciser et garantir l'adhésion citoyenne à nos projets, nous poursuivrons les déplacements et participations à des événements dans le cadre de festivals, colloques, séminaires, marches et grèves pour le climat.

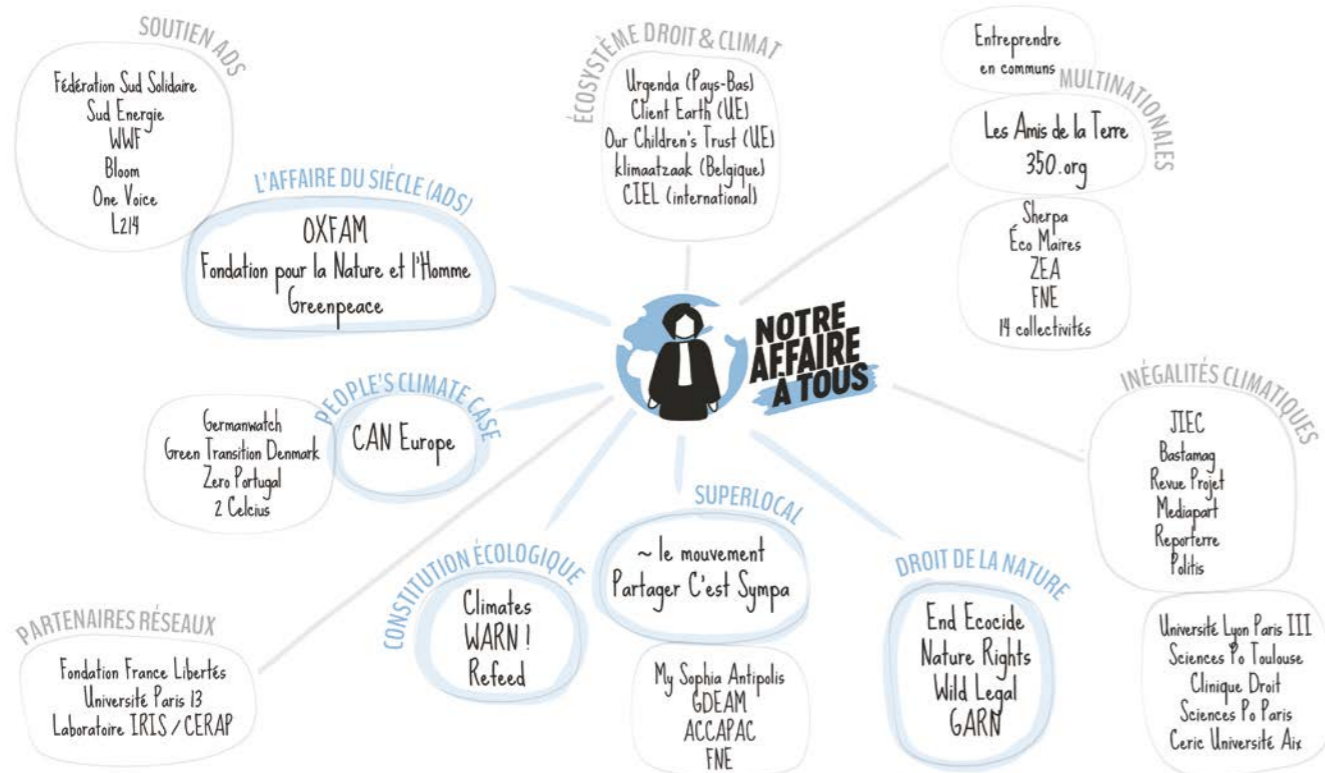
- 22 février** : «Climat : les jeunes belges et français répondent à Greta Thunberg»
- 2 mars** : «Le droit de l'environnement permet-il de faire face à l'urgence environnementale ?» à Tours
- 20 mars** : «Réparer : outils juridiques et pratiques de soin» à la Gaîté Lyrique
- 9 avril** : Colloque : "Le droit comme outil de la protection environnementale : obstacles et portées". Intervention à la table-ronde "Le poids de l'action citoyenne",
- 17 avril** : «Procès climatique en France : la grande attente», à la Sorbonne
- 10 et 11 mai** : Earth Rights Conference, Suède,
- Août** : Intervention au Camp Climat Alternatiba
- 5 octobre** : YouF Festival - Dax, forum international de la jeunesse, «Réfugiés climatiques : doit-on tous les accueillir ?»
- 16 octobre** : «L'Affaire du Siècle en questions !» Clinique de droit de Sciences Po
- 16 octobre** : «La désobéissance civile légitimée par la justice ?»
- 23 octobre** : Conférence «Désobéissance civile et environnement» de Sciences Po Environnement Paris
- 23 et 24 octobre** : Université d'automne de la Ligue des Droits de l'Homme : «Écologie, justice et droits fondamentaux»
- 27 novembre** : La justice climatique et les contentieux climatiques, à l'École Normale Supérieure, dans le cadre du séminaire «Négociations climatiques, géopolitique du climat et COP»
- 5 décembre** : Rencontres nationales du Crédit Coopératif
- 7 décembre** : Soirée SuperLocal : entrez en lutte, 7 décembre

## Organisation d'événements.

- 6 février** : Soirée mensuelle, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets
- 7 mars** : Soirée mensuelle, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets
- 13 mars** : «Notre fête à tous : soirée de lancement de notre manifeste pour une justice climatique»
- 16 mars** : Co-organisation de la Marche du Siècle
- 30 mars** : Plénière de Notre Affaire à Tous
- 15 mai** : «Climat : maintenant on fait quelque chose» - Rencontre croisée avec Anuna de Wever et Kyra Gantois, les jeunes belges qui font la grève pour le climat
- 4 juin** : Soirée mensuelle, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets
- 15 et 16 juin** : Rencontres annuelles de Notre Affaire à Tous
- 5 juillet** : Soirée mensuelle
- 12 septembre** : Soirée de rentrée de Notre Affaire à Tous, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets
- 21 septembre** : Co-organisation de marche «Climat, justice sociale : mobilisation générale»
- 16 octobre** : Rencontre avec les Gardiens de l'Atrato «La reconnaissance de droits à la nature, comme extension des droits humains, et facteur de paix ?»
- 18 octobre** : Rencontre et débat avec le collectif Quantité Critique : «Le mouvement climat : qui sont celles et ceux qui manifestent ?»
- 19 octobre** : Assemblée générale annuelle
- 11 décembre** : Soirée-rencontre de Notre Affaire à Tous : «Que peut le droit pour le climat ?»

# PARTENAIRES

**Partenaires associatifs et universitaires.** Convaincu-es de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen-nés mobilisés pour le climat.



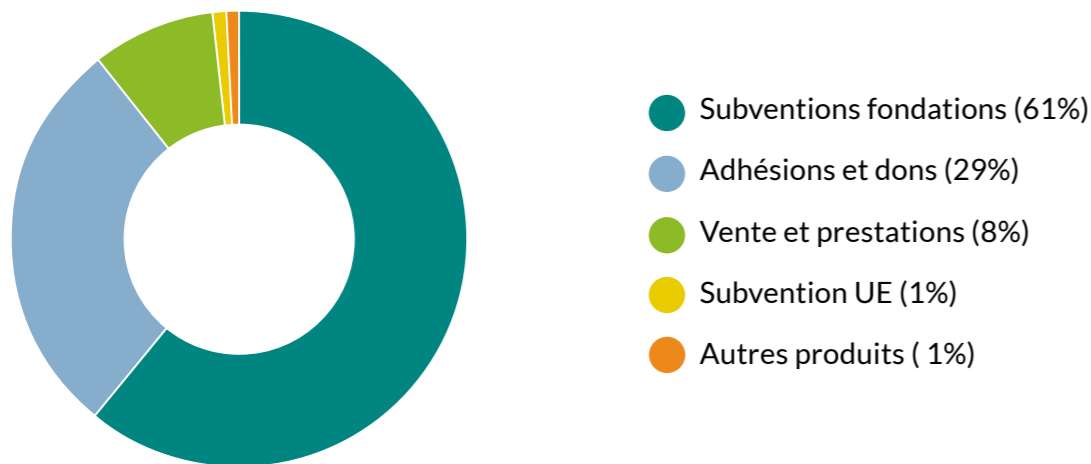
**« CONVAINCU-ES DE LA FORCE DU COLLECTIF POUR AGIR »**

# BILAN FINANCIER



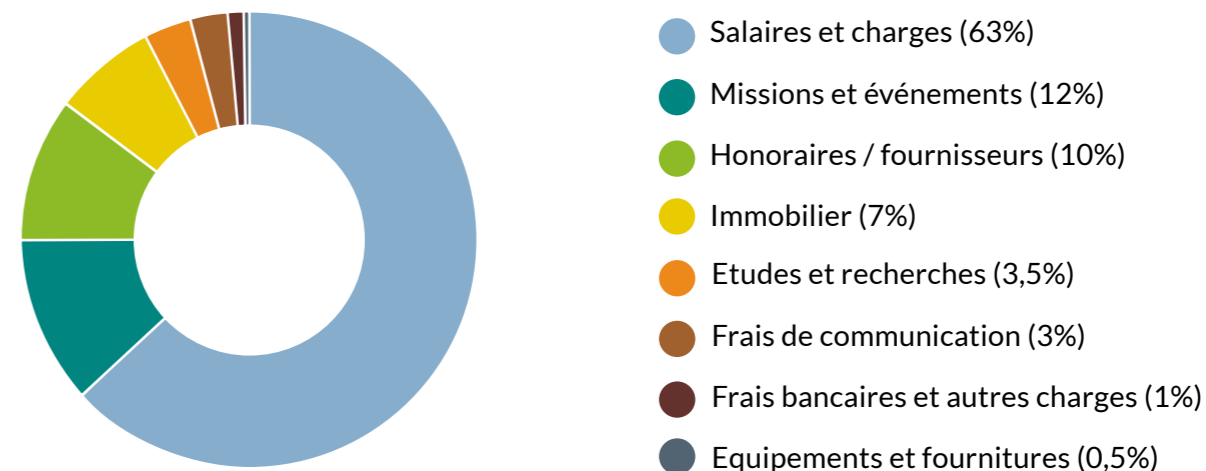
# RÉPARTITION DES RESSOURCES

En 2019, le financement de Notre Affaire à Tous a fortement évolué. Reposant en 2018 presque intégralement sur les adhésions et dons des particuliers, le changement d'échelle de l'association, essentiellement dû au retentissement de l'Affaire du Siècle a permis de nouer des relations avec de nouveaux partenaires financiers. Deux fondations privées (la Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous) nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement. Quatre autres fondations (Climate Action Network Europe, Lush, Léa Nature, Terre Solidaire) ont soutenu respectivement les dépenses liées à des projets spécifiques de Notre Affaire à Tous. Afin de consolider ses activités, Notre Affaire à Tous recherche des financements complémentaires sur des projets et pour les dépenses de fonctionnement.



# RÉPARTITION DES CHARGES

Les ressources de Notre Affaire à Tous ayant considérablement évolué entre 2018 et 2019, l'association a pu recruter ses premiers postes salariés à temps plein. Ainsi, une large part des charges de Notre Affaire à Tous correspond aux ressources humaines et à leur fonctionnement nécessaire au pilotage du programme de l'association : gestion stratégique, administrative et financière, coordination des groupes de travail et animation de la vie associative, etc. Les autres dépenses de l'association concernent les dépenses liées aux actions de sensibilisation, mobilisation, communication et événementiel, ainsi qu'à divers frais de fonctionnement (loyers, expert comptable, webmaster, etc.)





Notre Affaire à Tous est une association qui œuvre pour protéger le vivant, les communs naturels et le climat via l'utilisation du droit.

Originellement issu-es du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, les membres de Notre Affaire à Tous se positionnent comme « avocat-es de la planète », en cherchant à établir par la jurisprudence, le plaidoyer juridique et la mobilisation citoyenne une responsabilité effective et objective de l'humain vis-à-vis de l'environnement.